

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT

«Gagnez 4 savons parmi la gamme Dessine moi un savon»

Article 1 -Définition et conditions du jeu-concours

La savonnerie « Dessine moi un savon » organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération fidélité sur sa page Facebook (et relayé sur sa page Instagram), destiné à promouvoir la marque « Dessine moi un savon ».

• La savonnerie « Dessine moi un savon » est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organisateur, le Professionnel ».

• Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».

• Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

Article 2 -Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine (hors départements d'outremer).

Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours.

Article 3 -Dates du concours

-date de début du concours : 28 avril 2021

-date de fin du concours : 30 avril 2021

-date du tirage au sort : 1^{er} mai 2021

-date de désignation du Gagnant : 1^{er} mai 2021

Article 4 -Modalités de participation

4.1) Conditions de dépôt de candidature

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, il y a deux étapes à respecter impérativement le Participant devra :

a) liker la publication.

b) laisser un commentaire.

Il sera invité à désigner des ami(e)s, mais cela n'est pas une obligation pour participer au jeu-concours.

4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

« Dessine moi un savon » se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de « Dessine moi un savon » altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de « dessine moi un savon ».

De façon générale, les Participants garantissent les Organisateur du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de

l'Organisateur puisse être engagée. Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserves de modérer à posteriori

et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du

présent règlement.

4.3) Modalités de tirage au sort

- Un tirage au sort sera effectué pour désigner le Gagnant. Tirage au sort effectué par une main innocente.

Article 5 - lots

5.1) Valeur commerciale du lot :

Le lot est offert par « Dessine moi un savon ».

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le participant tiré au sort sera désigné gagnant par les responsables du jeu-concours. Son nom sera publié sur les réseaux sociaux suite au tirage au sort.

La savonnerie « Dessine moi un savon » se réserve le droit de changer le lot sans préavis (si problème de stock). Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

5.2) Modalités de récupération et d'utilisation

Tel que le prévoit l'article 6, le Gagnant devra se mettre en relation directe du Professionnel concerné et se conformer aux modalités d'utilisation définies dans l'article 5.1. Le lot sera envoyé par la poste, au frais de l'organisateur, si le gagnant ne peut venir le chercher à la savonnerie.

Article 6 -Modalités d'attribution des lots

Un seul lot pour une même personne physique.

Le Gagnant sera alors invité à fournir ses coordonnées précises : nom, prénom, adresse, ville, code postal, n° de téléphone, adresse email par email à : info@dessinemoiunsavon.com

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de déficiences techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations au Gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait leur seront envoyées par retour d'email à l'adresse email qu'ils auront indiqué, dont une copie du message sur la boîte email des Professionnels concernés.

Article 7 -Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de « Dessine moi un savon » dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Article 8 -Responsabilités et droits

Les Organismes :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- La promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook

Article 9 -Conditions d'exclusion

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 11 -Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.